AR PREFECTURE
063-216301424-20161208-08_12_2016_50-DE
Reçu le 14/12/2016

DE 08-12-2016-50

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 8 décembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 2 décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., RECOQUE P., BERRARD E., DUTOUR V.

Absents représentés : LASSAIGNE J.F.

Absent : LEJEUNE David, VAN DEN BERG H.

Objet : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2017-FIC 2017

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'ap), il conviendrait en 2017 de réaliser la mise aux normes des différents WC de la commune afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduites. Sont concernés, les WC de la salle des fêtes, un des WC de la mairie et les WC publics.

Elle informe l'assemblée que la commission des travaux s'est réunie le 8 décembre et après avoir étudié les différents devis reçus a émis un avis favorable pour les offres suivantes :

- **WC SALLE DES FETES :**

  SARL CHABANAT pour un montant de 300 € HT.

- **WC MAIRIE**

  SARL CHABANNAT pour un montant de 724,00 € HT

- **WC PUBLIC :**

  - ***PLOMBERIE-SANITAIRE :***

  SARL CHABANNAT : 1 559,00 € HT

AR PREFECTURE
063-216301424-20161208-08_12_2016_50-DE
Reçu le 14/12/2016

- ***MENUISERIE :***

ENTREPRISE RECOQUE : 120 € HT

- ***MACONNERIE :***

ENTREPRISE PONTHENIER : 1 010 € HT

TOTAL TRAVAUX WC PUBLIC : 2 689 € HT

COUT TOTAL DES DIFFERENTS TRAVAUX : 3 713 € HT.

Madame le Maire précise que ces travaux sont éligibles au FIC 2017 dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics et propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'octroi de la subvention de 30 % à laquelle la commune peut prétendre.

Après en avoir délibéré :

- **A l'unanimité des présents pour les WC de la salle des fêtes et de la Mairie,**
- **pour les WC PUBLICS, Monsieur RECOQUE, conseiller municipal et artisan concerné par la partie menuiserie s'étant retiré au moment du vote pour l'attribution des travaux : à 7 voix pour.**
-

Le conseil municipal décide :

- De réaliser ces travaux au cours de l'année 2017
- D'accepter les offres telles que présentées ci-dessus.
- D'accepter le plan de financement,
- De solliciter la subvention de 30 % à laquelle la commune peut prétendre au titre du FIC 2017 dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS * 63 Puy-de-Dôme *

AR PREFECTURE
063-216301424-20161208-08_12_2016_47-DE
Reçu le 14/12/2016

DE 08-12-2016-47

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 8 décembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le deux décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., RECOQUE P., BERRARD E., DUTOUR V.

Absents représentés : LASSAIGNE J.F par DUTOUR Michelle

Absent : LEJEUNE David, VAN DEN BERG H.

Objet : **STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'AMBERT**

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), et notamment l'article 68 ;

Madame le Maire explique que pour faciliter les démarches administratives de création de la nouvelle communauté de communes de l'arrondissement d'Ambert, il est nécessaire de délibérer sur différents points, à savoir : le toilettage des statuts de l'actuelle communauté de communes, le nombre de conseillers communautaires et la répartition des sièges par commune, le nom de la future intercommunalité et son siège.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que cette modification est imposée par l'article 68 de la loi Notre n°2015-991, sous peine de devoir exercer l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles à compter du 1er janvier 2017. Ces compétences sont définies par l'article 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

Elle explique également que pour être adoptés les nouveaux statuts doivent être approuvés par les 2/3 des communes représentant 50% de la population ou la moitié des communes représentant 2/3 de la population.

Madame le Maire donne lecture des statuts adoptés par la communauté de communes.

AR PREFECTURE
063-216301424-20161208-08_12_2016_47-DE
Reçu le 14/12/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

→ **Approuve** les statuts présentés.

→ **Charge** Madame le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161208-DE_08_12_2016_48-DE
Reçu le 14/12/2016

DE 08-12-2016-48

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 8 décembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 2 décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., RECOQUE P., BERRARD E., DUTOUR V.

Absents représentés : LASSAIGNE J.F par DUTOUR Michelle

Absent : LEJEUNE David, VAN DEN BERG H.

Objet : TRAVAUX 2017 RELAIS DE LA FONTAINE- DEMANDE DETR

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de réaliser des travaux dans le bâtiment du Relais de la Fontaine. En effet, elle explique que :

- le sol du bar est en train de s'affaisser dangereusement et menace de s'effondrer. Il convient donc de réaliser des travaux d'urgence qui consisteront à confectionner une dalle béton revêtue d'un carrelage et la confection d'un nouveau bar.
- Les douches de l'établissement sont également obsolètes et méritent d'être remplacées.
- L'alarme incendie à été endommagée par des précédents gérants et doit être entièrement reprise pour assurer la sécurité des lieux.

Elle est en possession de différents devis et fait part à l'assemblée que la commission des travaux s'est réunie le 8 décembre. Après avoir étudié chaque offre cette dernière a validé les propositions suivantes :

REFECTION DU SOL DU BAR :

- ***MACONNERIE ET CARRELAGE***

- Main d'œuvre : Entreprise PONTHENIER Nicolas pour un montant de 2 800 € HT.
- Matériaux : Entreprise GEDIMAT DUFRANCAIS pour un montant de 4 571,64 €

- ***CREATION D'UN BAR***

- Entreprise RECOQUE Patrick pour un montant de 2 100,20 € HT

TOTAL : 9 471,84 € HT

AR PREFECTURE
063-216301424-20161[illegible]
Reçu le 14/12/2016

REMPLACEMENT DES DOUCHES

- Entreprise CHAPELAT : 4 418,00 €

ALARME INCENDIE

- Entreprise MGT System : 4 552 ,00 € HT

Madame le Maire rappelle que le Relais de la Fontaine est assujetti à la TVA, les montants sont donc présentés HT.

Elle précise également que ces travaux sont éligibles à la DETR 2017 et propose de solliciter auprès des services de l'Etat l'octroi de la subvention égale à 30 % du montant des travaux.

TOTAL DES TRAVAUX A EFFECTUER AU RELAIS DE LA FONTAINE : 18 441,84 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **à l'unanimité des présents pour les travaux de maçonnerie, le remplacement des douches et le remplacement de l'alarme incendie.**
- **Monsieur RECOQUE, conseiller municipal et artisan concerné par la création du nouveau bar s'étant retiré au moment du vote pour l'attribution des travaux : à 7 voix pour la création du bar.**

- Conscient de l'urgence que représente la réalisation des travaux énumérés ci-dessus au Relais de la Fontaine, donne son accord pour qu'ils soient réalisés au cours de l'année 2017.
- Approuve le choix des entreprises et accepte les devis présentés.
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2017.
- Approuve le plan de financement de cette opération.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la mise en place de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS * 63 Puy de Dôme *

AR PREFECTURE
063-216301424-20161208-08_12_2016_49-DE
Reçu le 14/12/2016

DE 08-12-2016-49

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 8 décembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le 2 décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., RECOQUE P., BERRARD E., DUTOUR V.

Absents représentés : LASSAIGNE J.F.

Absent : LEJEUNE David, VAN DEN BERG H.

Objet : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2017-DETR 2017

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'ap), il conviendrait en 2017 de réaliser la mise aux normes des différents WC de la commune afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduites. Sont concernés, les WC de la salle des fêtes, du Relais de la Fontaine et les WC publics.

Elle informe l'assemblée que la commission des travaux s'est réunie le 8 décembre et après avoir étudié les différents devis reçus a émis un avis favorable pour les offres suivantes :

- **WC SALLE DES FETES :**

  SARL CHABANAT pour un montant de 300 € HT.

- **WC RELAIS DE LA FONTAINE** :

  SARL CHABANNAT pour un montant de 724,00 € HT.

- **WC PUBLIC :**

  - ***PLOMBERIE-SANITAIRE :***

  SARL CHABANNAT : 1 559,00 € HT

AR PREFECTURE
063-216301424-20161208-08_12_2016_49-DE
Reçu le 14/12/2016

- ***MENUISERIE :***

ENTREPRISE RECOQUE : 120 € HT

- ***MACONNERIE :***

ENTREPRISE PONTHENIER : 1 010 € HT

TOTAL TRAVAUX WC PUBLIC : 2 689 € HT

COUT TOTAL DES DIFFERENTS TRAVAUX : 3 713 € HT.

Madame le Maire précise que ces travaux sont éligibles à la DETR 2017 dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics et propose de solliciter auprès des services de l'Etat l'octroi de la subvention de 30 % à laquelle la commune peut prétendre.

Après en avoir délibéré :

- **A l'unanimité des présents pour les WC de la salle des fêtes et du Relais de la Fontaine,**

- **pour les WC PUBLICS, Monsieur RECOQUE, conseiller municipal et artisan concerné par la partie menuiserie s'étant retiré au moment du vote pour l'attribution des travaux : à 7 voix pour.**

Le conseil municipal décide :

- De réaliser ces travaux au cours de l'année 2017
- D'accepter les offres telles que présentées ci-dessus.
- D'accepter le plan de financement,
- De solliciter la subvention de 30 % à laquelle la commune peut prétendre au titre de la DETR 2017 dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics.
- De donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS * 63 Puy-de-Dôme *